



ENSEMBLE

ROCHEFORT

TOUJOURS + BELLE
ENCORE + PROPRE !

LE GUIDE DES BONS GESTES



ROCHEFORT TOUJOURS + BELLE... POUR **DES RUES** ENCORE + PROPRES !

ADOPTÉZ LES BONS GESTES...
POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS



LES BONS GESTES, C'EST PAS COMPLIQUÉ !

- Triez vos déchets ménagers ;
- Compostez vos épluchures et déchets de fruits et légumes, tontes de gazon, marc de café, ... ;
- Respectez le calendrier des collectes pour la sortie des sacs / ou bacs « jaune et noir » ;
- Ne déposez vos déchets devant votre porte qu'à partir de 18h.
Le ramassage débute à partir de 19h ;
 - N'oubliez pas de rentrer votre bac après chaque collecte ;
 - Pour éviter toutes nuisances olfactives, nettoyez votre conteneur régulièrement.



EN SAVOIR +

► N° Vert 0 800 085 247

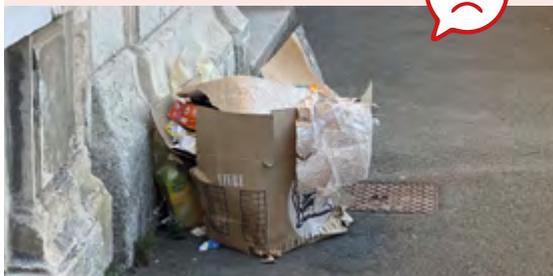
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

www.agglo-rochefortocean.fr

Retrouvez, sur le site de la CARO, le calendrier des collectes par zone, les conditions de distribution des sacs jaunes, noirs ou conteneurs, ainsi que les règles de tri ou de collecte.



PAS DE DÉPÔTS HORS JOURS ET HORAIRES DE COLLECTE



SI JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES DE DÉPOT, JE M'EXPOSE À DES AMENDES

Amendes forfaitaires de 35 à 750 €
maximum au tribunal

(articles R632-1 et R644-2 du Code pénal)

*Les auteurs des incivilités peuvent être
identifiés par la fouille des sacs
et la vidéo protection.*



BON À SAVOIR

En cas d'impossibilité de
sortie selon le calendrier, il
existe des points d'apports
volontaires enterrés :

- Place Colbert ;
- Parking de la Gallissonnière
(en face du Palais des
Congrès).



LES DÉCHETS, UN PROBLÈME ? NON, QUE DES SOLUTIONS !

Les déchets les plus faciles à
éliminer sont toujours ceux
que l'on ne produit pas.

Retrouvez, sur le site de la
CARO, quelques astuces
facilement applicables dans
notre vie quotidienne pour
éviter de nous encombrer de
déchets... recyclables ou non.

www.agglo-rochefortocesan.fr
Rubrique Pratique, votre
quotidien

ROCHEFORT TOUJOURS + BELLE... POUR **DES ESPACES** ENCORE + PROPRES !

ENCOMBRANTS, TEXTILES, DÉCHETS VERTS...
DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS ET DÉCHETS

LES ENCOMBRANTS

- Déposez les encombrants dans l'une des 8 déchetteries de la CARO ;
- Exigez la reprise de vos anciens mobiliers ou appareils électroménagers par vos commerçants ;

MAIS aussi :

- Faites un DON à des particuliers ou à des structures de réemploi et à caractère social.



LES TEXTILES

- Apportez vos vêtements auprès des associations à caractère social ;
- Et/ou déposez les textiles dans les bornes prévues à cet effet.



EN SAVOIR +

▶ N° Vert 0 800 085 247

www.agglo-rochefortocéan.fr

L'association Vivractif a installé une quarantaine de bornes textiles sur le territoire.



LES DÉCHETS VERTS

- Ne brûlez pas vos déchets verts ;
- Pour les gros volumes, apportez les dans l'une des 8 déchetteries ;
- Ayez le réflexe compostage.

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS



SI JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES, JE M'EXPOSE À DES AMENDES

Amende de 450 € maximum
(arrêté municipal DIV 018/02 du 12/02/2002
et article 84 du Règlement Sanitaire
Départemental).

JE NE DÉPOSE PAS MES ENCOMBRANTS SUR LE TROTTOIR



SI JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES, JE M'EXPOSE À DES AMENDES

- Amende de 1 500 € maximum pour dépôt (article R635-8 du Code pénal)
- Amendes forfaitaires de 135 €, 750 € maximum au tribunal pour embarras de la voie publique (article R644-2 du Code pénal)



BON À SAVOIR

Il existe 8 déchetteries sur le territoire Rochefort Océan, toutes accessibles avec votre badge électronique - Plusieurs passages annuels.

Déchetterie de Rochefort / ZI du pont neuf - 05 46 87 24 92

1^{er} avril - 30 septembre : du lundi au samedi - 9h30 - 12h et 14h30 - 19h

1^{er} octobre - 31 mars : du lundi au samedi - 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30

Vous n'avez pas encore votre badge ? Rapprochez vous du service Environnement de la CARO. Demande directe possible en ligne sur le site internet.

Aussi, 2 associations locales d'insertion vous proposent une prestation adaptée (payante) pour le retrait :

- Vivractif : 05 46 83 19 58
- et ADCR Services : 05 46 87 32 97

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan distribue gratuitement des composteurs.

Pour en faire la demande :

► N° Vert 0 800 085 247



ROCHEFORT TOUJOURS + BELLE... POUR **DESTROTTOIRS** ENCORE + PROPRES !

DÉPOSEZ LE VERRE DANS LES
BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES

**LA BOUTEILLE EN VERRE, CE N'EST
PAS DEVANT MAIS DEDANS !**

À déposer en vrac, sans sac. Inutile de
les laver, il suffit de bien les vider.
Les autres déchets (couverture des
bocaux, capsules, bouchons...) sont à
ramener et à trier à la maison.



JE NE RESPECTE PAS
LES RÈGLES



LES AMENDES

Amendes forfaitaires de
35 à 750 € maximum au
tribunal

(articles R632-1 et R644-2 du
Code pénal)

*Les auteurs des incivilités
peuvent être identifiés par
la vidéo protection.*



BON À SAVOIR

Retrouvez la liste des
déchets acceptés et la
carte des points d'apports
volontaires sur :

www.agglo-rochefortocan.fr

LES BONS GESTES C'EST AUSSI... ENTREtenir DEVANT SA PORTE !

BALAYEZ, NETTOYEZ,
DÉSHERBEZ, DÉGELEZ
DEVANT CHEZ VOUS



CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Utilisez des méthodes et produits respectueux de l'environnement.
- N'empiétez pas sur le domaine public :
Pensez à tailler vos arbres et vos haies plantés en bordure de votre propriété.



BON À SAVOIR

Pour les gros volumes,
le compostage en tas
ça marche aussi !



JE NE RESPECTE PAS
LES RÈGLES



LES AMENDES

Pour l'utilisation de
produits phytosanitaires :
amende jusqu'à
150 000 €



LES AMENDES

Pour le manque d'entretien
devant son habitation :

- jusqu'à 450 € maximum
au tribunal (Règlement
Sanitaire Départemental)
- De 35 € à 750 €
maximum au
tribunal
(arrêté municipal
2022-073-AR)

ROCHEFORT TOUJOURS + BELLE... POUR **UNE VILLE** ENCORE + PROPRE !

UTILISEZ LES CORBEILLES À VOTRE DISPOSITION

- Jetez vos déchets (papiers, masques, emballages alimentaires, sacs à déjections canines, canettes, chewing-gum...);
- Utilisez un cendrier de poche pour vos mégots ;

- Ne jetez pas de sacs jaunes, noirs ou du verre dans ou au pied des corbeilles.



JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES



LES AMENDES

Amendes forfaitaires de 35 à 750 € maximum au tribunal (articles R632-1 et R644-2 du Code pénal)

RESPECTEZ LES ESPACES, BANNIR LES MAUVAIS GESTES !

- Ne nourrissez pas les pigeons, les animaux errants et sauvages ;
- Respectez les massifs de fleurs, les espaces verts, les terrains de jeux.

EN SAVOIR +



La Ville capture les pigeons, procède à l'effarouchage des étourneaux. La CARO assure le piégeage des ragondins...

JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES



Amende de 450 € maximum (article 120 du Règlement Sanitaire Départemental)

ROCHEFORT TOUJOURS + BELLE... POUR DES MAÎTRES ENCORE + PROPRES !

RAMASSEZ LES DÉJECTIONS DE VOTRE ANIMAL

Pour le bien de tous, ne laissez pas les déjections de votre animal sur le trottoir et dans les espaces verts !

- Jetez le sac dans la poubelle la plus proche ou chez vous.

EN SAVOIR +

- Il existe 83 distributeurs de sacs à déjection disponibles sur la ville ;
- Distribution gratuite possible à l'accueil de la Mairie et à Espace Nature ;
- Si vous rencontrez des chiens errants, contactez la Police Municipale au 05 46 82 65 12.



JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES



**Amendes forfaitaires de
135 €, 750 € maximum
au tribunal**
(article R644-2 du Code pénal)



ROCHEFORT TOUJOURS + BELLE... POUR UNE MER ENCORE + PROPRE !

RESPECTEZ LES RÈGLES DE
PROPRETÉ POUR MAINTENIR
UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA MER COMMENCE DANS VOS RUES OU DEVANT CHEZ VOUS...

Tous déchets (papiers, canettes, sacs de déjections canines, mégots, emballages alimentaires, plastiques, masques,...) jetés sur les voies publiques, risquent d'obstruer les bouches d'égout, de provoquer des inondations dans les rues, de polluer les zones naturelles entourant notre ville, et par extension la Charente et la mer.



JE NE RESPECTE PAS
LES RÈGLES



**Amendes forfaitaires de
35 €, 150 € maximum
au tribunal**

(article R632-1 du Code pénal)

*Les auteurs des incivilités
peuvent être identifiés par
la vidéo protection.*



BON À SAVOIR

Un mégot se décompose en deux ans, un chewing-gum en cinq ans. Un seul mégot pollue 500 litres d'eau.

Si vous constatez des corbeilles engorgées, contactez le service proximité :
05 46 82 65 65

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OCÉAN

Pour tous renseignements concernant les sacs, les conteneurs, les collectes, la carte d'accès déchetterie :

-  **N° Vert 0 800 085 247** - du lundi au vendredi de 9h à 12h.
- Envoyer un message par mail : redevance@agallo-rochefortocean.fr
- Venir se renseigner au siège de l'agglomération Rochefort Océan :
3, av. Maurice Chupin - Parc des Fourriers à Rochefort
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

www.agallo-rochefortocean.fr

MAIRIE DE ROCHEFORT

- Accueil : 05 46 82 65 00
- Service proximité : 05 46 82 65 65
- Police Municipale : 05 46 82 65 12

www.ville-rochefort.fr

[https://formulaire.mesdemarches.agallo-rochefortocean.fr/proximite/demande de proximité.](https://formulaire.mesdemarches.agallo-rochefortocean.fr/proximite/demande-de-proximite)

DÉCHETTERIE DE ROCHEFORT

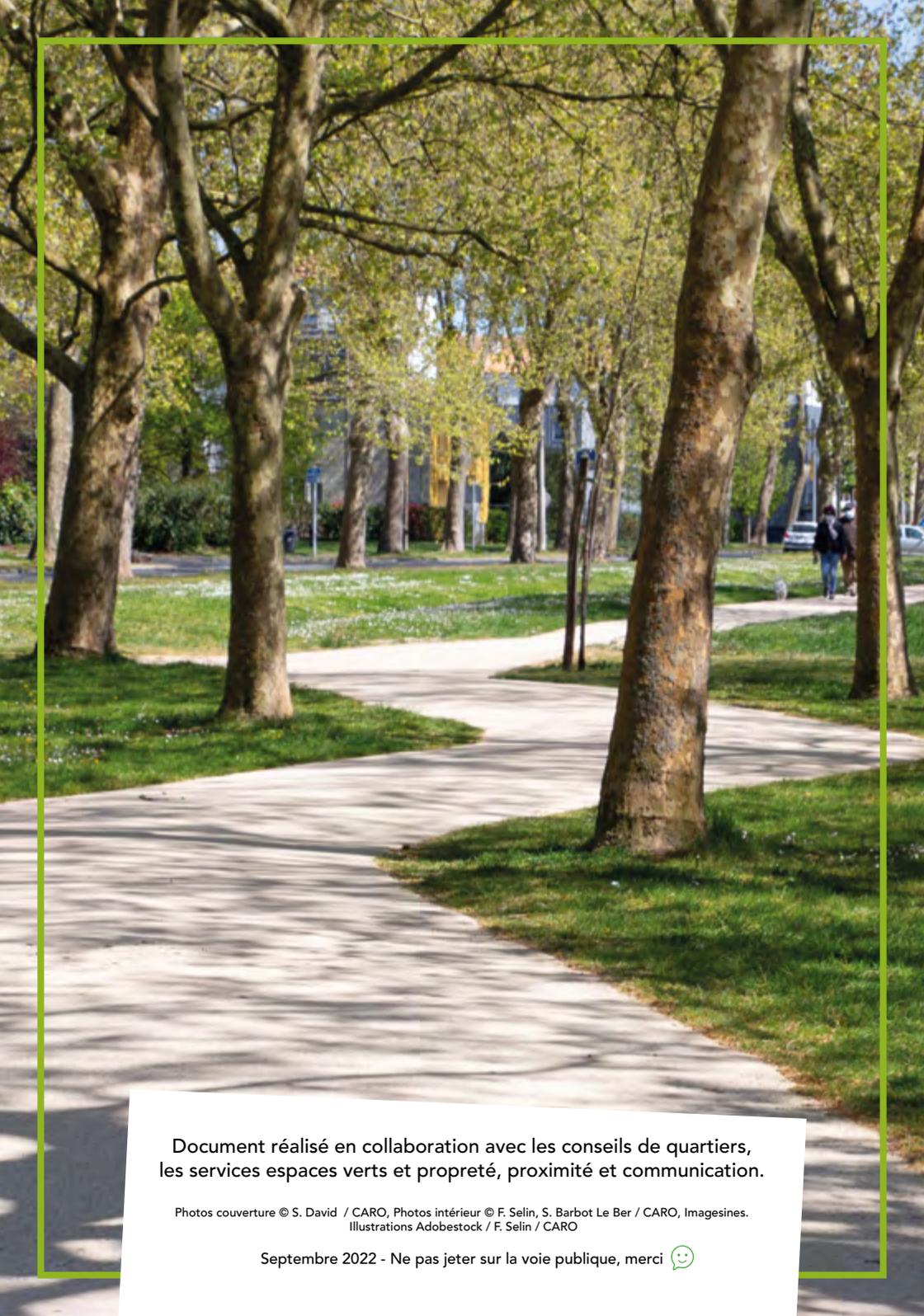
ZI du pont neuf. Numéro : 05 46 87 24 92

www.agallo-rochefortocean.fr/dechetteries

ASSOCIATIONS LOCALES AVEC PRESTATIONS PAYANTES

- Vivractif : 05 46 83 19 58
- ADCR Services : 05 46 87 32 97





Document réalisé en collaboration avec les conseils de quartiers,
les services espaces verts et propreté, proximité et communication.

Photos couverture © S. David / CARO, Photos intérieur © F. Selin, S. Barbot Le Ber / CARO, Imagesines.
Illustrations Adobestock / F. Selin / CARO

Septembre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique, merci 😊